

## Visite de la Réserve de la zone humide du Moulin le 23 mai 2024

Nous étions une dizaine de représentants du SAGE lors de la visite de la Réserve naturelle de la zone humide du Moulin de Velving-Téterchen le 23 mai. M. Wozniak et M. Lusson, Vice-présidents du SAGE, ont introduit les enjeux du site, et des zones humides à l'échelle du SAGE.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, gestionnaire du site, assurait la visite. Nous les remercions pour leur mobilisation et les explications très pédagogiques.

Rappelons que le Conservatoire a reçu le **Label SAGE** en 2019 pour la restauration de la tourbière alcaline.

Le site est classé Réserve naturelle régionale depuis 2009 par la Région Grand Est (ex-Région Lorraine). L'étang initialement présent a été effacé pour recréer une zone palustre. Une valorisation au sein du cadre de vie est assurée par des cheminements piétons avec les deux villages environnants, des animations pédagogiques y sont organisées avec les écoles voisines.



### La réserve

Au cœur du Pays de Nied, la zone humide du moulin, d'un peu moins de 100 hectares, présente une mosaïque de milieux : prairies marécageuses, marais calcaire, étang et roselières.

Les habitats herbacés permettent la présence d'insectes tels que les sauterelles, criquets et papillons. Grâce à ces richesses, le site accueille 82 espèces d'oiseaux nicheuses, ce qui représente près de 40 % des oiseaux nicheurs réguliers en Lorraine. Parmi ces espèces protégées, citons le busard des roseaux, la pie-grièche écorcheur et le tarier des prés.

La diversité de ces habitats se traduit par la présence de plus de 100 plantes supérieures et de 7 mousses. Au-delà de la préservation du patrimoine naturel, l'enjeu principal pour ce site est **la restauration et la gestion durable des zones humides**. Les grandes lignes de gestion se traduisent notamment par l'optimisation de l'étang pour les oiseaux qui y vivent avec l'assainissement des vases par des assecs, la création de roselières et mares et l'adaptation des pratiques piscicoles.

## Les zones humides dans le bassin houiller



Autrefois, le bassin houiller était plutôt marécageux. Avec l'exploitation minière et l'abaissement de la nappe associée, un certain nombre de terrains se sont asséchés. Parmi les sites emblématiques existants, on peut citer les marais de la ferme de la Heide et les marais de la Bisten.

Le SAGE avait identifié comme enjeu prioritaire **la protection des zones humides**. Aussi, lors de son élaboration, un inventaire des zones humides a été réalisé pour améliorer notre connaissance de ces milieux, et mieux les protéger. Cet inventaire, validé en 2012, a mis en évidence la richesse de ces milieux, mais aussi les pressions qui s'exerçaient sur ceux-ci. Une hiérarchisation permet aux zones humides **les plus fonctionnelles qui sont sur des secteurs à enjeux** d'être protégés par le SAGE.

Depuis l'arrêt de l'activité minière, la nappe des Grès du Trias inférieur se reconstitue et va devenir affleurante dans certains secteurs, de nouveaux milieux humides vont réapparaître, contribuant ainsi au développement de la trame bleue du territoire. L'État s'est engagé à rabattre la nappe dans les zones bâties à moins 3 mètres sous le terrain naturel, par le déploiement d'un champ captant. La cartographie des zones humides est donc en évolution.

Sur le bassin des Nied dans lequel se situe la Réserve, l'EPAGE des Eaux vives des 3 Nied a entrepris une vaste étude d'identification et de caractérisation des zones humides du territoire, en concertation avec les collectivités, pour mieux les protéger.

## Accélérer la transition écologique

Face au changement climatique, il est désormais nécessaire d'accélérer la transition écologique pour des milieux en bon état et fonctionnels. Les zones humides offrent des bénéfices, citons quelques exemples :

- Les zones humides agissent comme « climatiseurs naturels » : les surfaces d'eau stockée s'évaporent, la végétation libère une douce fraîcheur par évapotranspiration, constituant un îlot de fraîcheur ;
- La capacité d'auto-épuration dans un contexte d'étiages (basses eaux) plus sévères en été et d'une moindre dilution des pollutions : la végétation filtre les polluants et retient les sédiments, la zone humide constitue une zone tampon avec le cours d'eau et avec la nappe phréatique ;

- Écrêtage des crues et atténuation des sécheresses : les zones humides agissent comme des éponges, stockant l'eau en crue et libérant progressivement l'eau par temps sec ;
- Faune et flore diversifiées et lutte contre la perte de biodiversité.

Au niveau régional :

- La révision du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe l'objectif de 0 perte nette de surfaces en zones humides (tout comme les haies) par rapport à 2017 ;
- Cela nécessite de **connaître intégralement ces zones humides** (cartographie en évolution sur le périmètre du SAGE) et aussi de **multiplier les programmes de restauration** comme ici sur la Réserve.

